DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 07 MAI 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS CONSTITUÉES 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 avril 2014**

Compte rendu affiché le **07 mai 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 avril 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Katouar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Yvan MARGUE à Marie-Emmanuelle SYRE, Jacques ARCHER à Fatma FARTAS, Christine JACOB à Régis DUVERT, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Saïd YAHIAOUI à Dorra HANNACHI.

Membres absents excusés :

Objet :

14.04.0048
Marché de nettoyage - Avenant - Révision de prix

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Notre assemblée a attribué au cours de sa séance du 19 octobre 2011 le marché de nettoyage des bâtiments communaux à la société Europropr'services. Nous avions modifié le mécanisme de la révision de prix lors de notre séance du 27 mars 2013 en nous fondant sur l'indice de prix de production de services pour le marché français - Prix de base - Entreprises - CPF 81.21 - Nettoyage de bureaux, marché public - Référence 100 en 2005 - (FBBD812102).
Cet indice a été modifié par l'INSEE. Il est calculé sur une base 2010 (identifiant 001666481).
Je vous propose donc de passer un nouvel avenant modifiant l'article 11.4 du CCAP rédigé comme suit :
Article 11.4 Variation des prix
La révision des prix est effectuée par application de la formule suivante :

P = P°* I/ I°
P = prix révisé
P° = Prix figurant dans le bordereau des prix
I = Valeur de l'indice CPF 81.21- identifiant 001666481- au trimestre de révision
I° = Valeur de l'indice CPF 81.21 identifiant 001666481 au trimestre de notification du marché.

La valeur de l'indice CPF au trimestre de notification du marché est de 102.4, (valeur du 3 ème trimestre 2011)
La valeur de l'indice CPF est de 107.2 au 3ème trimestre 2012.
La révision est annuelle. Les nouveaux prix sont applicables au 1er janvier de l'année suivant la révision.
Les autres dispositions demeurent inchangées.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Maire à approuver et à signer cet avenant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le présent rapport ;

- Autorise Madame la Maire à approuver et à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 4

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de Vaulx en Velin
Place de la Nation – CS 40002
69518 Vaulx en Velin

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EUROPROP'SERVICE
19 rue Auguste Payant
69007 Lyon
Tel : 04 78 72 11 89 – Fax : 04 72 72 90 24
Siret : 428 283 097 000 23

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Entretien des équipements communaux

- Lot 1 : Prestations régulières et périodiques d'entretien de nettoyage

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 juillet 2011

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois ou ..... jours.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

<u>Lot 1 : Prestations régulières et périodiques d'entretien et de nettoyage</u>

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : Montant annuel minimum : 70 000 € HT soit 210 000 € pour 3 ans et sans montant maximum
- Montant TTC : .....

D - Objet de l'avenant.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Notre assemblée a attribué au cours de sa séance du 19 octobre 2011 le marché de nettoyage des bâtiments communaux à la société Europrop'services. Nous avions modifié le mécanisme de la révision de prix lors de notre séance du 27 mars 2013 en nous fondant sur l'indice de prix de production de services pour le marché français - Prix de base - Entreprises - CPF 81.21 - Nettoyage de bureaux, marché public - Référence 100 en 2005 - (FBBD812102).
Cet indice a été modifié par l'INSEE. Il est calculé sur une base 2010 (identifiant 001666481)

Je vous propose donc de passer un nouvel avenant modifiant l'article 11.4 du CCAP rédigé comme suit :
Article 11.4 Variation des prix
La révision des prix est effectuée par application de la formule suivante :

$P = P^{o*} I / I^{o}$
P = prix révisé
P^{o} = Prix figurant dans le bordereau des prix
I = Valeur de l'indice CPF 81.21- identifiant 001666481- au trimestre de révision
I^{o} = Valeur de l'indice CPF 81.21 identifiant 001666481 au trimestre de notification du marché.

La valeur de l'indice CPF au trimestre de notification du marché est de 102.4, (valeur du 3 ème trimestre 2011)
La valeur de l'indice CPF est de 107.2 au 3ème trimestre 2012.
La révision est annuelle. Les nouveaux prix sont applicables au 1er janvier de l'année suivant la révision.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Cet avenant ne modifie pas l'économie du marché. La durée du marché reste inchangée : 36 mois.
Montant annuel minimum : 70 000 € HT soit 210 000 € pour 3 ans et sans montant maximum.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : .....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Vaulx en Velin, le .....

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.